

## PROMOUVOIR LE SPORT ET LES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

La pratique sportive accessible à toutes et à tous a fait l'objet d'un engagement continu : gratuité de l'adhésion aux écoles multisports pour les jeunes de la protection de l'enfance, partenariat avec le comité départemental du sport adapté (50 projets en 2020)...

Une offre d'éducation sportive a été proposée dans les collèges et pour les 7-14 ans dans 189 communes.

Le soutien à la pratique sportive s'est articulé avec le développement d'activités de pleine nature.

### FOCUS SUR...

Le soutien aux clubs sportifs, grâce à des aides à l'acquisition de matériel (200 000 €/an) et à la formation de cadres bénévoles.

### AUTRES INITIATIVES

- Une politique vélo ambitieuse a été menée. 4 clubs de haut niveau (UCNA, Vallet, Team Elles et DN1 BMX) et deux comités sportifs (cyclisme et cyclotourisme) ont été activement soutenus, de même que 100 projets d'aménagement dans 70 communes de Loire-Atlantique.
- Un guide "Organiser une manifestation sportive durable" a été réalisé pour les organisateurs extérieurs ; une charte de développement durable de l'animation sportive départementale a été lancée avec l'association "Supporterre" (recyclerie sportive et sensibilisation à l'écologie).



**LES ÉLU·ES  
DE LOIRE-ATLANTIQUE  
À GAUCHE** ont tout mis

en œuvre pour améliorer l'accessibilité, la représentativité et la visibilité du sport féminin, amateur ou de haut niveau. Le dispositif "Femmes et sport : gagnons du terrain !" s'est traduit par 25 à 30 projets soutenus chaque année.



**LE  
DU MANDAT**  
Un plan nautique, destiné à développer les sports nautiques sur le littoral et les plans d'eau intérieurs.

### À RETENIR

(CE SONT LÀ  
QUELQUES INDICATEURS ;-)

**407 000** licenciés-es  
en Loire-Atlantique

**44** éducateurs sportifs  
et **éducatrices** sportives  
du Département

**6** clubs de haut-niveau  
et **57** comités départementaux  
soutenus

**12 000** personnes  
accueillies en 2020 sur les bases  
de Vioreau et Abbaretz

**150** manifestations sportives  
subventionnées chaque année  
(603 000 €)